



16 décembre 2014

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Paris le 2 décembre 2014, les nouveaux statuts transformant le Club des Agences et Structures Africaines en charge de l'Électrification Rurale en « **Association Africaine pour l'Électrification Rurale** » ont été adoptés. L'abréviation officielle de l'Association reste « **CLUB-ER** » en français et en anglais. Le siège du CLUB-ER sera à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le CLUB-ER compte aujourd'hui 40 institutions nationales africaines en charge de l'électrification rurale (agences, fonds, régulateurs, départements de l'énergie, compagnies d'électricité) de 30 pays africains. Une structure de transition a été mise en place afin d'assurer le fonctionnement et les formalités de création de l'Association CLUB-ER, elle élaborera avec le comité de pilotage un nouveau plan de travail jusqu'à ce que le nouveau Secrétariat exécutif soit recruté et mis en place. Cette structure sera fonctionnelle jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu à Abidjan fin 2015.

CLUB-ER : Association Africaine pour l'Électrification Rurale

Le CLUB-ER a pour vision d'accélérer le développement de l'accès aux services de l'énergie électrique dans les zones rurales du continent africain, en créant les conditions et en systématisant la mutualisation bénéfique des expériences entre agences et structures nationales en charge de l'électrification rurale.

Les activités du CLUB-ER se centreront sur trois objectifs :

A Développement des capacités et des compétences

Renforcer les capacités des acteurs publics et privés pour être en mesure de participer pleinement à la formulation des politiques et à l'harmonisation des cadres institutionnels pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'investissement dans l'électrification rurale.

B Capitalisation, échange d'expérience et gestion des connaissances

Mettre en commun, capitaliser et partager les connaissances et les bonnes pratiques est fondamental pour la mise en œuvre de programmes durables d'accroissement de l'accès aux services électriques.

C Mobilisation de ressources

Mettre en place des procédures et une dynamique de mobilisation de ressources techniques et financières pour :

- le renforcement des capacités et de la compétence des Membres du CLUB-ER ;
- le management des connaissances et la communication associée ;
- la mise en œuvre d'actions innovantes et de démonstration de « nouveaux modèles » techniques, financiers ou organisationnels d'électrification rurale.

